

Les enfants et les jeunes en désarroi

La violence, la dépendance et l'abandon social

Marie Anne Rodesch-Hengesch

La violence

La violence verbale, la violence psychique et physique, les rixes, le mobbing et le racketing sont le sujet des plaintes et réclamations individuelles les plus fréquemment signalées par les parents d'élèves de l'école primaire. La tendance est nettement croissante.

Des entrevues avec la direction et les représentants du service " Protection de la Jeunesse " de la Police de Luxembourg-ville, de la Police judiciaire et avec le commissaire en chef du bureau de prévention de la Police de Diekirch ont eu lieu au courant de l'année 2004.

La violence sous ses multiples facettes est un sujet thématiquement régulièrement par les associations de parents d'élèves ; les parents demandent de l'aide et se sentent démunis. Des efforts plus ciblés devraient être engagés dans le domaine de la prévention.

Les plaintes émanant des parents décrivent leur détresse et leur impuissance devant les souffrances de leur enfant victime de ces agressions. L'enfant ne dort plus, fait des cauchemars, ses performances scolaires baissent, il est anxieux et se sent marginalisé. Les effets dévastateurs de la violence verbale sont souvent sous-estimés. Les parents ont l'impression, subjective ou justifiée, de ne

pas être pris au sérieux par les enseignants.

De nombreux cas de dégradations matérielles volontaires et systématiques nous sont dénoncés. Ces atteintes à la propriété sont souvent destinées à renforcer l'effet des menaces d'ordre psychique.

**Depuis quelques années
la justice des mineurs a évolué
sensiblement sous l'impulsion de
la convention internationale des
droits de l'enfant.**

Un sujet particulièrement délicat est celui des agressions à caractère sexuel.

Le Comité est régulièrement saisi de ce genre de dossiers. Il va de soi que tout attouchement, rentrant dans la catégorie des " jeux découvertes " que les enfants ont parfois tendance à pratiquer sans méchanceté, ne rentre pas dans cette catégorie.

Quelques faits qui nous furent signalés, sont d'une toute autre gravité. Au risque de briser l'anonymat, il ne nous est pas possible de décrire des situations concrètes où les agressions sexuelles constatées ont entraîné une enquête policière.

Nous invitons toujours les parents des enfants concernés à se confier immédiatement à l'enseignant et aux services

de guidance. Une intervention précoce appropriée auprès du milieu dans lequel vivent les enfants auteurs de ces agissements déviants, peut souvent empêcher la répétition de tels faits.

Il n'est pas rare de constater à ces occasions que les enfants qui se sont laissés aller à des agressions sexuelles ont, dans leur milieu familial, un accès incontrôlé à des films pornographiques et violents.

Dans le contexte de la violence scolaire, l'absence d'une organisation structurée des établissements scolaires primaires, c'est-à-dire d'une direction hiérarchique sur place capable d'intervenir immédiatement, est grave.

La dépendance

La direction de la police de Luxembourg-Ville s'inquiète que l'accès aux drogues et aux substances stimulantes diverses n'est plus réservé aux établissements post-primaires. Si la prévention se faisait jusqu'à présent auprès des jeunes de 13 à 14 ans, il faut commencer depuis peu dès l'âge de 12 ans.

Tenter de résoudre un conflit sérieux dans les écoles primaires demande, en l'absence d'une direction dans les établissements primaires, une présence engagée d'une équipe multidisciplinaire sur le terrain. L'enseignant est seul à affronter le problème. En cas d'aggravation de la situation, on essaie généralement de rassembler les divers inter-

venants : le bourgmestre, l'inspecteur, les enseignants concernés, la personne de référence du service de guidance, les parents des auteurs et des victimes.

En raison de sa lourdeur, ce procédé a ses limites et ne peut être répété régulièrement.

Le commissariat de police de Diekirch, a pris l'initiative de lancer une campagne de prévention et d'information sur la violence dans les écoles au nord du pays. Notre Comité soutient cette démarche alors qu'il y a urgence à réagir.

Il faut néanmoins signaler qu'actuellement la prévention des violences peut être prise en charge par le Centre de prévention des toxicomanies (toxicomanies et violences étant souvent liées). Faudra-t-il confier à l'avenir cette tâche à la Police ? Il sera intéressant de connaître et d'analyser les résultats de la campagne lancée par la Police dans le nord du pays. Notre Comité pense que face à des moyens humains et budgétaires limités une collaboration étroite de tous les acteurs de la prévention est nécessaire.

Un travail d'information et de prévention contre les toxicomanies dans les écoles se fait de longue date dans les établissements scolaires dans le cadre d'une collaboration entre les enseignants, le Centre de prévention des toxicomanies et le Service de la Section de la Protection de la jeunesse de la Police de la ville de Luxembourg. Ils n'interviennent toutefois que sur demande expresse. Il est impossible de couvrir toutes les classes.

Il n'existe pas suffisamment de multiplicateurs.

L'ORK demande à ce que des initiatives en vue de prévention contre la violence et les toxicomanies soient étendues à tous les établissements scolaires du pays.

Pour faire face aux problèmes des jeunes et des SDF en dérive, l'ORK demande au Gouvernement de mettre en œuvre un concept de travail de rue (streetworking) assurant une présence de professionnels jour et nuit.

Le financement de la prévention pourrait par exemple être assuré par une part des taxes à prélever sur les drogues légales (alcool et tabac).

L'abandon

Les adolescents socialement abandonnés qui ne sont plus soumis à l'obligation scolaire

Le projet de loi de base sur l'école, préparé par le gouvernement précédent n'étant pas encore adopté, l'âge de l'obligation scolaire reste pour le moment fixé à 15 ans. Les services spécialisés constatent une augmentation inquiétante du nombre de jeunes désœuvrés traînant essentiellement dans les rues du quartier de la gare et dans le Centre Aldringen et qui ne fréquentent ni école, ni atelier d'apprentissage.

Si au cours des derniers mois l'insécurité de ces quartiers a été un souci de préoccupation justifiée, il faut noter que ces jeunes sont souvent les premières victimes oubliées de cette situation. Ces jeunes adolescents n'osent en effet jamais porter plainte de peur de répercussions, mais aussi par crainte d'être placés en institution. Abandonnés par leur famille, ils vivent de petits trafics, de la "manche" et de la prostitution.

Les agents de la Section de la Protection de la Jeunesse de la Police de la Ville de Luxembourg sont impuissants face à ce problème.

Si le juge de la jeunesse joue prioritairement un rôle de protection à l'égard de l'enfant ou du jeune, il assume néanmoins un rôle répressif face au jeune coupable. Depuis quelques années la justice des mineurs a évolué sensiblement sous l'impulsion de la convention internationale des droits de l'enfant. Dorénavant, les enfants et les jeunes ont le droit de se faire désigner un avocat. Cette pratique est entretemps devenue très courante au Luxembourg. Il existe d'ailleurs une association "Protection des droits de l'Enfant, a.s.b.l.", regroupant les avocats particulièrement actifs dans ce domaine et dont la liste est disponible au Conseil de l'Ordre des Avocats.

Les SDF devant les écoles

Le Comité a été contacté au sujet des relations difficiles de cohabitation entre la population scolaire de Bonnevoie et les SDF qui passent leur temps dans les alentours des établissements scolaires. Il arrive que des comportements agressifs des SDF (jets de bouteilles de bière, de pierre, exhibitionnisme ...) mettent les enfants à rude épreuve. Cette situation a alarmé les enseignants et les parents. Le nombre de désœuvrés est en augmentation inquiétante et l'agressivité latente est omniprésente.

Sur demande de l'ORK, des explications ont été données aux enfants, afin de les sensibiliser et de leur parler du destin des sans abris afin qu'ils comprennent et puissent tolérer leur présence.

Pour faire face aux problèmes des jeunes et des SDF en dérive, l'ORK demande au Gouvernement de mettre en œuvre un concept de travail de rue (streetworking) assurant une présence de professionnels jour et nuit.



POLYGONE

Les polyvalents

Déblayage et démolitions
Nettoyage de chantiers et de bâtiments
Entretien d'alentours
Location / vente de conteneurs de bureau
Vente / pose de clôtures
Location de toilettes mobiles DIXI

Vous avez besoin d'un coup de main? Appelez Polygone!

49 20 05

Polygone S.à r.l.
16, route de Thionville
L-2610 Luxembourg
Téléphone 49 20 05
Fax 40 57 61

www.polygone.lu